VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LES DIMANCHES
Secrétariat Général

N° 146 / 2025

Le Maire de la Commune de la Roque d'Anthéron

- **VU** l'article 105 b alinéa du Code Local Des Professions par lequel l'exploitation des commerces est autorisée les cinq semaines précédant Noël ;
- **VU** les articles L.2545-2 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que cette ouverture répond à une demande locale.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :
Le Maire de la Commune de la Roque d'Anthéron autorise l'ouverture des commerces les Dimanches 14 et 21 Décembre 2025.

ARTICLE 2 : L'ouverture des commerces est autorisée de 8h30 à 19h30.

ARTICLE 3 :
Les véhicules d'exploitation devront présenter les caractéristiques prévues à l'article R 3121-1.
Le détenteur signalera immédiatement tout changement modifiant ou aliénant les termes de ce document (changement de véhicule, cessation d'activité, dépôt de bilan...). Le changement de véhicule, la cessation d'activité ou la cession de licence entraîne de fait la résiliation de la présente autorisation.

ARTICLE 4 :
Conformément à l'article R421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :
Messieurs le Directeur Général des Services de la Mairie et des Services Techniques, Messieurs le Chef de la Police Municipale et Commandant de brigade de Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHÉRON le, 16 juin 2025

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :
Jean-Pierre SERRUS

Acte Rendu Exécutoire
Après Télétransmission le 01/07/2025
Publication / Notification le 01/07/2025

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.50.95.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr
Courriels : [redacted]@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
039_AR-013-211300843-20250616-ARR_146_25-AR